

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 NOVEMBRE 2008

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 12/11/2008
Date d'affichage :

Etaient présents : Monsieur LERUSE Marc, Maire, Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel, SPAHN Thierry (arrivé à 22h40) – Adjoint, Mmes FONTANEAU Marie-Madeleine, PAQUERIAUD Joëlle, GARNIER Jacqueline, BOUCHET Marie-Pierre (arrivée à 21h00), THOMAS Martine, MM. HABERT Michel, PIOU Denis, BLONDAT Eric, NAUGUET Christophe, LECOURTIER Rémy

Absents : /

Absents excusés : Mme DELALLEAU Jocelyne, M. PFEFFER Maurice ayant donné pouvoir à M. SPAHN Thierry M. DEPRESLES Daniel ayant donné pouvoir à M. STEFUNKO Jean, Madame CARMIGNAC Josette ayant donné pouvoir à M. LERUSE

M. NAUGUET Christophe est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Procès-verbal du 22/09/08 et du 29/09/08
- 2- Acquisition bâtiment épicerie: réévaluation du Sce des Domaines
- 3- Régime indemnitaire personnel communal
- 4- Révision des tarifs communaux
- 5- Travaux de voirie
- 6- Travaux station pesticides + captage de la Pichonne
- 7- Attribution des subventions 2008 aux associations
- 8- Conventions avec la Commune de Pont-sur-Yonne
- 9- Syndicat d'électrification: éclairage public et convention poste "La Montagne"
- 10- Cotisation 2009 Yonne Développement
- 11- Cotisation 2009 AFFCCRE
- 12- Budget Commune: décision modificative
- 13- Délibération programme ONF
- 14- Informations, questions diverses

1. Lecture du procès verbal du 22 et du procès-verbal du 29 septembre 2008

a. Lecture du procès verbal de la séance du 22 septembre 2008

M. STEFUNKO fait remarquer que les délais de remboursement par les assurances sont trop longs

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

b. Lecture du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Acquisition bâtiment épicerie: réévaluation du Sce des Domaines

Le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'acquisition de cet ensemble immobilier lors du conseil municipal du 17 septembre 2007 au prix de 64 584,00€ soit 10% en dessous de l'estimation faite par les services des domaines du 23 février 2007.

Cette estimation n'est valable qu'un an, nous avons fait réévaluer ce bien par le Service des Domaines, qui l'a estimé à 50 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et charge Monsieur le Maire de se porter acquéreur pour la somme de 45 000 € soit 10 % en dessous de l'estimation faite, et en cas d'accord des parties de signer l'acte.

Monsieur le Maire précise que le dossier est suivi par Maître Bertin, notaire à Villeneuve-la-Guyard. De plus, il rappelle que le but de cette acquisition est le maintien du commerce de proximité dans le village mais aussi la construction de logements sociaux dans le cadre de l'opération « Cœur de Village ».

A ce sujet, Monsieur Stefunko souhaite que soit programmée une réunion avec l'architecte du Conseil régional pour faire avancer le projet « Cœur de Village »

3. Régime indemnitaire personnel communal

-----Le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} décembre 2008 de modifier l'indemnité d'administration et de technicité pour le personnel de catégorie C et B y compris les agents non titulaires.

En effet, il convient de réactualiser les coefficients ainsi que la nomenclature des cadres d'emplois qui a changé.

Cette indemnité sera attribuée par le Maire en fonction des critères suivants :

- assiduité et ponctualité
- motivation, disponibilité,
- connaissance professionnelle efficacité

Les coefficients maximums applicables sont les suivants :

Grade ou cadre d'emploi	Base mensuelle de référence	Coef maximum autorisé par le CM
Rédacteur	48,43 €	8
Adjoint Administratif Territoriale de 1 ^{ère} Classe	38,19 €	5,83
Adjoint Administratif Territoriale de 1 ^{ère} Classe	36,96 €	4,75
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	36,96 €	4,75
ATSEM principale 1 ^{ère} classe	38,63 €	5,64
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	36,96 €	4,75
Adjoint Technique territorial 1 ^{ère} Classe	38,19 €	5
Adjoint Technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	39,16 €	5,8

Les agents titulaires, non titulaires, et emploi jeune effectuant des heures supplémentaires percevront des IHTS

4. Révision des tarifs communaux

a. Les tarifs communaux

A compter du 1^{er} janvier 2009, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 5% les tarifs communaux, qui n'avaient pas été révisés depuis le 1^{er} mai 2005.

Il décide également de créer un tarif couleur et recto-verso pour les photocopies effectuées par les associations.

Objet	Tarif au 1^{er} mai 2005	Tarif au 1^{er} janvier 2009
Location Foyer - Ménage	46,92€	49.27€
Location Foyer - 1 jour	224,40€	235.62€
Location Foyer - 2 jours	331,50€	348.08€
Location Préfabriqué de la Montagne	47,94€	50.34€

Location table / jour	2,55€	2.68€
Location Chaise / jour	1,02€	1.07€
Photocopie association - papier compris recto noir et blanc recto verso noir et blanc recto couleur recto verso couleur	0,05€	0.06€ 0.10€ 0.14€ 0.26€
CIMETIERE : - Concession trentenaire - Superposition - Concession cinquantenaire - Superposition existante superposition	78,54€ 39,27€ 119,34€ 47,43€	82.47€ 41.23€ 125.31€ 49.80€
BIBLIOTHEQUE Droit d'inscription hors commune Caution commune Page imprimée Boîtier CD remplacement	10,20€ 16,20€ 0,36€ 1,02€	10.71€ 17.01€ 0.38€ 1.07€

. Montants des Droits de place au 1er janvier 2009

Longueur Véhicule	annuel	semestriel	trimestriel	Mensuel	Hebdomadaire
5	125,84 €	69,22 €	38,06 €	14,60 €	4,38 €
6	151,01 €	83,06 €	45,68 €	17,51 €	5,26 €
7	176,18 €	96,90 €	53,30 €	20,43 €	6,12 €
8	201,35 €	110,74 €	60,91 €	23,35 €	7,00 €
9	237,23 €	124,59 €	68,52 €	26,27 €	7,89 €
10	251,69 €	138,43 €	76,14 €	29,19 €	8,76 €
11	276,85 €	152,27 €	83,75 €	32,11 €	9,63 €
12	302,02 €	166,11 €	91,37 €	35,02 €	10,51 €
13	327,19 €	179,96 €	98,97 €	37,95 €	11,38 €
14	352,36 €	193,80 €	106,59 €	40,86 €	12,26 €
15	377,53 €	207,65 €	114,20 €	43,79 €	13,14 €
16	402,70 €	221,49 €	121,81 €	46,69 €	14,01 €
17	427,86 €	235,33 €	129,43 €	49,62 €	14,89 €
18	453,03 €	249,17 €	137,05 €	52,53 €	15,76 €
19	478,20 €	263,01 €	144,66 €	55,46 €	16,63 €
20	503,37 €	276,85 €	152,27 €	58,37 €	17,51 €

b. Tarif de l'eau

Compte tenu des investissements engagés (construction de l'unité de traitement des pesticides, renforcement du réseau d'eau, changement des conduites en plomb), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix du m3 d'eau de 0.05 € et le prix de l'abonnement de 0.02 €.

A compter du 1^{er} Janvier 2009, le prix du m3 d'eau sera 1,03€ et le prix de l'abonnement 2,10€/mois

c. Tarif du repas des aînés

Le repas des aînés a lieu le 14 décembre prochain, comme chaque année les personnes âgées de plus de 65 ans ont été invitées par la commune.

C'est le restaurant l'Escale qui fournit les repas au prix de 30.00 € sans les vins et de 1.85 € pour les desserts. Le prix des repas est le suivant : 38 € pour les élus indemnisés et les personnes invitées n'ayant pas l'âge requis et 19 € pour les élus non indemnisés. Le tarif pour les personnes non domiciliées à Villeblevin est de 40 €.

Le Conseil Municipal donne son accord.

5. Travaux de voirie

M. STEFUNKO fait le point sur les travaux de voirie. Dans l'ensemble, les travaux se sont bien déroulés et sont pratiquement finis, il reste simplement à remettre en place la signalisation. Monsieur STEFUNKO signale que cela pourrait être l'occasion de faire des modifications afin de réduire la vitesse.

La commission de voirie se réunira fin novembre pour débattre de cette question.

6. Travaux station pesticides + captage de la Pichonne

a. La station de traitement des pesticides

M.LERUSE fait le point sur les travaux de construction de la station des pesticides. Il y a au moins 15 jours de retard sur le calendrier prévu. La réception définitive des travaux devrait avoir lieu durant l'été 2009 après la phase d'observation du fonctionnement de la station.

b. La révision des périmètres de protection et de la DUP du captage de la Pichonne

Lors de la création du puits de captage de la Pichonne en 1977 il avait été instauré un périmètre de protection de captage mais le document établi à cette époque n'a jamais été validé par Monsieur le Préfet. Ce document étant indispensable à l'exploitation d'un puits. Dans sa séance du 22 mai dernier, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation. 2 entreprises sur les 7 consultées ont remis une offre. La commission d'appels d'offres s'est réunie le 15 novembre 2008 et propose de retenir l'offre de Sciences Environnement pour un montant de 6066.23 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

M. LERUSE remarque que la partie n° 1 de l'étude ne sera pas à réaliser car elle était déjà incluse dans l'étude du Bassin d'Alimentation de Captage qui est en cours de réalisation pour la construction de la station des pesticides

7. Attribution des subventions 2008 aux associations

La commission des finances s'est réunie le 13 novembre dernier, pour débattre des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2008. Les propositions sont les suivantes : voir tableau ANNEXE 1

M. LERUSE donne pour information le montant facturé à la commune par le SIVOM Nord Sénonais pour l'utilisation du gymnase par 3 associations de Villeblevin.

Le Conseil Municipal adopte les propositions de la commission à l'unanimité.

8. Conventions avec la Commune de Pont-sur-Yonne

a. La convention relative à l'utilisation du bassin d'apprentissage de natation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que comme chaque année les écoles maternelle et primaire iront au Bassin d'apprentissage de Natation à Pont sur Yonne. Pour l'année scolaire 2008-2009 les tarifs sont les suivants :

- 13.06€ du créneau de 40 minutes (19,60€ le créneau d'une heure),
- 0,78€ de participation aux frais de fonctionnement du bassin par élève
- 41,40€ le transport par créneau.

b. La convention relative à la CLIS (classe d'intégration scolaire)

Pour l'année scolaire 2008-2009 la participation au frais de fonctionnement de la classe spécialisée de type CLIS à l'école primaire Paul Bert de Pont sur Yonne s'élèverait à 55,75€ par élève.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les deux conventions avec la commune de Pont sur Yonne.

9. Syndicat d'électrification: éclairage public et convention poste "La Montagne"

a. Eclairage public

Suite à une erreur sur le devis initial du SIER concernant l'éclairage public « Poste Gué », il convient d'accepter le nouveau devis modifié qui est supérieur au premier d'environ 10 000 €.

M. LERUSE rappelle que la commune et le Syndicat d'électrification prennent chacun en charge 50% des travaux.

M. STEFUNKO demande où seront pris les crédits supplémentaires pour faire face à cette dépense imprévue. En fait, ces travaux seront payés sur le budget 2009. Le Conseil Municipal accepte le devis du SIER à l'unanimité.

b. Convention poste de « La Montagne »

Cette convention relative à la mise en place d'un transformateur qui va alimenter la station des pesticides autorise le Syndicat Intercommunal d'Electrification à traverser des parcelles communales.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer cette convention avec le SIER .

10. Cotisation 2009 Yonne Développement

Yonne Développement est un organisme piloté par le Conseil Général qui met en relation les communes avec les entreprises susceptibles de s'y installer. Il peut également intervenir financièrement.

Le tarif de l'adhésion est de 0.15 € par habitant.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'unanimité.

11. Cotisation 2009 AFFCCRE

Cette association est réservée aux communes et aux régions jumelées avec un pays européen.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour verser la cotisation 2009 à l'AFFCCRE (association française du conseil des communes et régions d'Europe) d'un montant de 210 €.

12. Budget Commune: décision modificative

Suite à la renégociation du prêt de la Caisse d'Epargne pour la cantine, 2 trimestres seront à rembourser sur 2008, ce qui représente 2200 € pour le capital et 7300 € pour les intérêts.

Pour faire face à cette dépense imprévue, le Conseil Municipal décide donc de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2008.

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
16	1641	Emprunts en euros	+ 2230,00
66	66111	Intérêts des emprunts et dettes	+ 3030.00
		TOTAL	+ 5260.00

Crédits à réduire :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
21	2111	Terrains nus	- 2230.00
022	022	Dépenses imprévues	- 3030.00
		TOTAL	- 5260.00

13. Délibération programme ONF

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de procéder au martelage des parcelles forestières 1 sur 3.48 ha en coupe d'ensemencement, parcelle 5 sud sur 3.82 ha et 5 nord sur 1.80 ha en coupe d'amélioration.

Le Conseil Municipal décide de la destination de la coupe, à savoir vente des futaies en 2009. La délivrance des houppiers fera l'objet d'une délibération ultérieure.

14. Informations, questions diverses

- Les modalités de répartition du fonds départemental de péréquation ont changé, ce qui va permettre à la commune de recevoir la somme supplémentaire de 20108.47€ par rapport à ce qui était prévu au budget.

- Le SIVU de la fourrière du Sénonais invite le Maire et les délégués de la SIVU à visiter le site de la fourrière le 22 novembre 2008 à 10h00.

- GROUPAMA a remboursé à la commune l'armoire électrique qui avait été cassée.

- La convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) entre prochainement dans sa dernière année d'exercice. La commission d'urbanisme devra se prononcer sur l'opportunité de la renouveler.

a) Monsieur STEFUNKO

- fait remarquer que les bâtiments communaux sont sans cesse recouverts de tags et que les plaintes déposées auprès de la gendarmerie semblent être sans effet.

- précise que les travaux d'assainissement au Petit Villeblevin sont pratiquement terminés, l'installation du poste de refoulement est en cours.

- demande si EDF a pris rendez-vous suite à notre visite sur leur stand à Cité89 pour une étude sur les économies d'énergie à réaliser dans les bâtiments communaux.

b) Madame FONTANEAU

- demande si l'information concernant la réunion publique sur les ordures ménagères, organisée par la Communauté de Communes Yonne Nord, a été diffusée. Elle rappelle que cette réunion aura lieu le 28 novembre 2008 à 20h30 à la Salle Polyvalente de Pont sur Yonne.

c) Monsieur JORDAT

- informe que l'extérieur du foyer a été repeint et que le hall sera fait avant le repas des anciens.

d) Monsieur NAUGUET

- informe le conseil que le service minimum d'accueil des enfants en cas de grève des enseignants est mis en place pour la journée du 20 novembre. A ce jour 17 enfants sont inscrits.

e) Monsieur SPAHN

- informe le conseil qu'un courrier sera distribué en vue de la composition d'un vivier de volontaires pour assurer ce service d'accueil minimum.

- Un nouveau cycle d'animation débat va débiter. Une réunion de travail est programmée concernant les prochaines thématiques : dire non à son enfant, la famille aujourd'hui, l'adolescent et les conduites à risques.

- Monsieur SPAHN a participé à une réunion d'information des élus sur la fiscalité locale et met les documents à disposition du Conseil Municipal.

f) Monsieur LECOURTIER

- fait remarquer que certaines rues ne sont toujours pas éclairées, à cause de l'armoire électrique qui a brûlé et n'a pas encore été remplacée. Il signale que cela devient urgent, étant donné que le moment des illuminations de Noël approche.
Monsieur LERUSE explique que la première estimation de l'expert ne convenait pas ; la proposition d'indemnisation va être revue à la hausse de 500€ et l'armoire sera rapidement remplacée.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25

Le Maire, Marc LERUSE

La parole est donnée aux personnes venues assister à la séance.

ANNEXE N°1 du PV du 18/11/2008

Associations	Proposition 2008		
	Montant administratif 2008	Projet déposé Et effectué	Proposé au Conseil Municipal
Gymnastique volontaire	150,00 €		150,00 €
Sports et Loisirs	150 €		150 €
Union artistique Chorale Allegretto	150 €	300 €	450 €
Amicale des Anciens Combattants	150 €	155 €	305 €
Ensemble Instrumental	150 €	1050 €	1200 €
OCCE Ecole Primaire		700 €	700 €
OCCE Ecole Maternelle		300 €	300 €
Tennis-Club	150 €	350 € + 41.93 €	541.93 €
Amitiés et Loisirs	150 €		150 €
Bonsaï club	150 €	100 €	250 €
Comité de jumelage	150 €	500 €	650 €
Les Amis de l'Orgue	150 €	150 €	300 €
Alliance-Nord 89	150 €	1000 €	1150 €
Noname Musique	150 €	450 €	600 €
Anciens Combattants Franco-Américains	150 €		150 €
Voile Educative de la Basse Yonne		305 €	305 €
Foyer Socio-Educatif (collège)		155 € + (2€ x 15 élèves de Villeblevin à jours de leur cotisation)	185 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Villeneuve-la-Guyard		200 €	200 €
Restos du cœur		500 €	500 €
Entraide Cantonale de l'Age Libre (0,25€ par hbt)		399€	399 €
Conseil Municipal des Jeunes			1000 €
Prévention Routière			100 €
Chaudron Arc en Ciel	150 €	200 €	350 €
Panoramic (0.50€ / hbt)		0.60€/hbt	958 €
Bien vivre à Villeblevin	150 €		150 €
Un temps pour soi	150 €		150 €